



Sommaire

L'exercice 2008 en bref	4
Avant-propos	5
Offres de produits et de services	7
Activité commerciale	8
Bilan et compte d'exploitation	9
Annexe aux comptes annuels	12
Rapport de l'organe de contrôle	21
Organes	22

L'exercice 2008 en bref

en 1'000 CHF	2008	2007
Total du bilan	911'048	851'427
Capital de prévoyance	837'909	772'427
Provisions techniques	13'376	12'235
Réserve pour fluctuation des valeurs	9'665	12'978
Capital de fondation, fonds libres	15'729	19'898
Cotisations et versements ordinaires, autres cotisations et versements	86'336	78'408
Frais d'administration	3'839	3'413
Bénéfice avant la dissolution de la réserve pour fluctuation des valeurs	-3'926	2'233
Nombre		
Entreprises membres	1'343	1'339
Assurés actifs	12'074	11'459
Bénéficiaires de rente	1'788	1'752
Degré de couverture en vertu de l'art. 44 OPP2	103.0%	104.2%
Résultat net du placement de la fortune	1.71%	2.23%

Avant-propos

Mesdames, Messieurs, Chers clients

Nous sommes heureux de pouvoir vous faire part aujourd'hui nombreuses bonnes nouvelles.

Tout d'abord, la nouvelle la plus réjouissante:

REVOR Fondation communautaire 2^e pilier va bien! Le degré de couverture s'est à peine modifié par rapport à l'année précédente. La crise financière mondiale n'a pratiquement pas eu d'incidences sur REVOR Fondation communautaire 2^e pilier. Tous les clients détenant un compte ont profité de la rémunération garantie de 2.75% sur la totalité de l'avoir de libre passage pour 2008.

La deuxième bonne nouvelle:

L'évolution des risques de REVOR Fondation communautaire 2^e pilier s'est de nouveau avérée positive en 2008. Le nombre des cas d'invalidité s'est légèrement amélioré par rapport à l'année précédente, ce qui s'est aussi soldé par un remboursement de notre réassureur, la «Mobilière», sous la forme d'une legal quote datant de 2007. Quelque CHF 2.4 mio. ont été mis à la disposition des institutions de prévoyance affiliées sous forme de fonds libres au prorata de la prime de risque payée en 2007. Il appartient aux différentes commissions de prévoyance de décider de l'utilisation de ces fonds libres.

Et la troisième bonne nouvelle:

A l'issue de négociations intensives avec les compagnies d'assurance vie domiciliées en Suisse et après avoir bien soupesé tous les facteurs importants, nous avons conclu un nouveau contrat d'assurance collective pluriannuel prenant effet au 1^{er} janvier 2009 avec la Mobilière, la Société Suisse d'Assurances sur la Vie, Nyon. Ce contrat nous permet de réduire à nouveau les tarifs de risque à partir de 2009. Les baisses de tarifs se situent, selon le nombre de personnes assurées par société affiliée, entre 7% et 15% des primes de risque annuelles moyennes. Ainsi, selon la répartition réglementaire des cotisations, les sociétés comme les personnes assurées profitent d'une prime de risque plus avantageuse à compter de l'exercice 2009.

Nous avons par ailleurs réussi, en optimisant les opérations de travail et en maîtrisant toutes les activités dues à nos clients, à maintenir les frais d'administration à un niveau stable, c'est-à-dire inchangé, avec un minimum de charges de personnel.

Aujourd'hui comme hier, nous entendons poursuivre notre stratégie consistant à garantir à l'avenir la stabilité des tarifs de risques. Nous sommes d'avis qu'il est important, même durant les années empreintes de conditions cadres économiques difficiles, de pouvoir offrir à nos clients des prix bas et stables. A cette fin, nous allons de nouveau, dans le cadre des dispositions réglementaires, doter les réserves de REVOR Fondation communautaire 2^e pilier de ressources supplémentaires en 2009.

L'année dernière, nos activités se sont concentrées sur les travaux liés à l'extension des coopérations avec les partenaires de distribution externes. Aujourd'hui – nous pouvons le constater avec satisfaction – il existe un contrat de collaboration avec plus de 40 (+13.5%) courtiers et intermédiaires.

Nos plans de prévoyance performants et avantageux sont convainquants à tous les niveaux et jouissent d'une excellente réputation, ceci également auprès de nos partenaires de distribution externes.

Nous avons continué à nous occuper, tout au long de 2008, de l'élaboration de concepts adaptés pour le futur archivage électronique. Etant obligées de conserver les dossiers de prévoyance, en partie, pendant 100 ans (!), les fondations de notre ordre de grandeur voient dans l'archivage et dans sa planification à long terme un défi particulier.

La collaboration avec les RBA-Banques s'est avérée très réjouissante. Depuis septembre 2008, REVOR Fondation communautaire 2^e pilier gère toutes les activités administratives du centre de prévoyance de la Banque Valiant et pris ces prestations en charge avec les collaborateurs de la Banque Valiant, le tout ayant été maîtrisé sans problème.

Certaines RBA-Banques ont à nouveau apporté des affaires nouvelles à REVOR Fondation communautaire 2^e pilier et ont recommandé à leurs clients nos produits et prestations. Nous en remercions cordialement les conseillers en prévoyance des RBA-Banques, de même que pour la bonne gestion des clients.

La bonne nouvelle pour l'avenir:

Mi 2008, il a été décidé que les fondations de Entris Banking (REVOR Fondation communautaire 2^e pilier, PRIVOR Fondation 3^e pilier, REVOR Fondation de libre passage) ainsi que les fondations IGP seraient regroupées au 1^{er} janvier 2009 au sein de Primanet AG. Tout au long du deuxième semestre 2008, nous nous sommes occupés intensivement de l'intégration des fondations dans Primanet AG.

La convergence des domaines de la prévoyance de Entris Banking au sein de Primanet AG a été accompagnée, début janvier 2009, de la mise en place d'un nouveau centre de compétence pour la prévoyance professionnelle et privée, dont font partie plus de 140'000 assurés ainsi qu'un capital géré totalisant plus de CHF 6 milliards. Tous les collaborateurs de REVOR Fondation communautaire 2^e pilier ont été transférés au 1^{er} janvier 2009 à la société Primanet AG afin de pouvoir assurer de la manière habituelle le traitement des requêtes des clients. REVOR Fondation communautaire 2^e pilier détient une participation de 20% dans le capital-actions de Primanet AG et est convaincue avoir ainsi posé les jalons d'un avenir couronné de succès.

Le Conseil de fondation de REVOR Fondation communautaire 2^e pilier a discuté de ses affaires dans le cadre de quatre séances ordinaires et de deux séances extraordinaires. Comme il s'agissait de thèmes fortement axés sur l'avenir, les différents membres du Conseil de fondation ont dû consacrer beaucoup plus de temps aux différentes questions que lors des années passées. Les opérations «Nouveau contrat de réassurance» et «Participation de REVOR Fondation communautaire 2^e pilier dans Primanet AG» ont généré du travail supplémentaire et exigé la convocation de séances extraordinaires.

Nous sommes heureux que Madame Karin Grütter ait rejoint le Conseil de fondation au 1^{er} janvier 2008 en remplacement de Thomas Niederhauser. Madame Grütter maîtrise ses nouvelles tâches avec beaucoup d'élan. Le Conseil de fondation a organisé des cours de formation de base et continue dans différents thèmes de prévoyance spécifiques.

Le mandat de tous les membres du Conseil prend fin le 30 janvier 2009. Les préparatifs de la nomination de nouveaux membres ont démarré à l'automne 2008. Les élections à proprement parler ont eu lieu début 2009.

Au nom de tous les membres des institutions de prévoyance affiliées, nous adressons nos remerciements tous particuliers au Conseil de fondation en reconnaissance de son précieux travail.

Le Conseil de fondation et le gérant remercient tous leurs clients pour leur fidélité et leur confiance ainsi que tous les collaborateurs pour leurs énormes performances et pour le travail supplémentaire qu'ils ont bien voulu fournir tout au long de 2008.

Nos remerciements également à tous nos fournisseurs et partenaires externes pour leur soutien professionnel.



Georg Dubach
Président du Conseil
d'administration



Thomas Schneebeili
Gérant

Le Conseil de fondation

Représentants patronaux



Emil Gafner
Vice-président
Directeur de la Clientis Bank Leerau
5054 Kirchleerau



Carl von Heeren
Directeur d'Ireca SA
5734 Reinach



Irene Ludwig
Gérante de Buchstaben SA
3312 Fraubrunnen

Représentants des salariés



Georg Dubach
Président
Responsable bancassurance
Clientis Triba Partner Bank
6234 Triengen



Michael Del Mese
Administrateur financier
Commune de Boniswil
5706 Boniswil
jusqu'au 31 décembre 2008



Karin Grütter
Gestion de projets, marketing
Inter-Translations SA
3001 Berne

Offres de produits et de services

REVOR Fondation communautaire 2^e pilier a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP (loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) et sert à la couverture de la prévoyance obligatoire et surobligatoire.

Il s'agit d'une œuvre commune des banques régionales s'adressant aux petites et moyennes entreprises sans propre caisse de pension. L'affiliation à REVOR Fondation communautaire 2^e pilier garantit un suivi professionnel de la prévoyance du personnel de votre entreprise, conformément aux prescriptions légales de la LPP.

Une solution de caisse de pension ne peut être réalisée qu'avec un partenaire fort qui connaît les besoins des différentes entreprises tout en étant très compétitif. Optez donc pour REVOR Fondation communautaire 2^e pilier.

Promotion économique régionale

L'étroite collaboration que REVOR Fondation communautaire 2^e pilier entretient depuis de nombreuses années avec les banques régionales, en particulier avec les RBA-Banques, vous offre, en tant que client, de multiples avantages:

- Les capitaux de prévoyance de votre caisse de pension sont investis par REVOR Fondation communautaire 2^e pilier au travers de la banque régionale correspondante dans votre région.
- De cette manière, les capitaux de la caisse de pension sont utilisés principalement dans le financement de logements à usage propre et, si les conditions de solvabilité sont bonnes, également dans l'octroi de crédits commerciaux à des entreprises opérant dans la région.
- La banque régionale concernée garantit la rémunération minimale LPP vis-à-vis de REVOR Fondation communautaire 2^e pilier. Votre prévoyance est ainsi en sécurité. Les fortes fluctuations qui affectent les marchés financiers n'ont pratiquement aucune influence sur les capitaux des caisses de pension.

Des prestations de prévoyance compétentes pour un bon rapport qualité/prix

Les collaborateurs de REVOR Fondation communautaires jouissent d'une bonne formation pratique et sont organisés de telle que vous connaîtrez toujours, en tant que client, vos interlocuteurs. Cela nous permet de vous offrir un service personnel, rapide et compétent. Nous vous proposons des solutions de prévoyance adaptées à vos besoins et attachons beaucoup d'importance à la transparence. C'est ainsi que, depuis des années, nous indiquons séparément les cotisations de prévoyance (frais d'administration, primes de risque, cotisations d'épargne), de sorte que les collaborateurs de toutes les sociétés affiliées ont également une vue d'ensemble claire et bien agencée sur la caisse de pension. Les frais d'administration de REVOR Fondation communautaire sont, depuis des années, très bas – comme le montre également la comparaison sectorielle* – et, surtout, constants. Ils se chiffrent encore actuellement à CHF 264.00 par personne assurée et par an. Cela correspond à une contribution mensuelle de CHF 22.00 par collaborateur pour la gestion de la caisse de pension.

Grâce aux strictes règles d'admission adoptées pour les nouveaux clients, REVOR Fondation communautaire 2^e pilier a réussi à maintenir la réassurance à un bas niveau. Au cours des trois dernières années, les primes de risque ont pu être baissées chaque année pour tous les clients. Le niveau de tarif annuel est extrêmement intéressant pour tous les clients de REVOR Fondation communautaire 2^e pilier et contribuera à réduire vos charges salariales annexes.

* Dans une comparaison du marché du Sonntagszeitung de la mi-juin 2008, REVOR Fondation communautaire 2^e pilier a été décrite comme faisant partie depuis des années des fondations collectives les plus avantageuses.

Plans de prévoyance flexibles et attrayants

Pour couvrir vos besoins de prévoyance, choisissez l'un de nos plans REVOR standard ou déterminez avec un plan REVOR spécial la solution sur mesure qui vous convient. En cas de besoin, celle-ci peut être complétée par un plan cadre ou par un plan complémentaire.

(Pour de plus amples informations sur l'offre de produits et de prestations: cf. www.revor.ch)

Activité commerciale

Au 31 décembre 2008, 1'343 (+4) entreprises comptant 12'074 (+615) assurés étaient affiliées à REVOR Fondation communautaire 2^e pilier.

Durant l'année en cours, nous avons corrigé 67 adhésions sans personnel ou faisant suite à des faillites au moyen d'une rectification de l'effectif. Au total, 12 institutions de prévoyance ont résilié leur contrat au 31 décembre 2008. L'afflux net de nouveaux contrats et d'assurés est d'autant plus réjouissant.

La somme au bilan est passée de CHF 851 mio. en 2007 à CHF 911 mio. en 2008.

En 2008, REVOR Fondation communautaire 2^e pilier a rémunéré les avoirs LPP ainsi que les avoirs de vieillesse surobligatoires à 2.75%. Aujourd'hui comme hier, la Fondation s'efforce de ne pas faire de différenciation entre les avoirs LPP et les avoirs de vieillesse surobligatoires.

Nous avons de nouveau obtenu de notre réassureur un remboursement issue de la «Legal Quote 2007» et avons attribué la somme de CHF 2'457'603.50 sous forme de fonds libres aux différentes institutions de prévoyance affiliées au prorata de la prime de risque payée en 2007. Les commissions de prévoyance paritaires de chaque institution de prévoyance décident de l'utilisation des fonds libres dans le cadre des dispositions légales.

En ce qui concerne la crise financière, on notera que celle-ci n'a eu que des incidences marginales sur REVOR Fondation communautaire 2^e pilier, ceci au niveau du résultat financier des placements. Cela se reflète aussi dans le fait que le degré de couverture (103%) enregistré en 2008 n'a été que légèrement inférieur à celui de l'année précédente (104.2%). Dans l'ensemble, cependant, des effets secondaires ont fait apparition, lesquels devraient encore s'intensifier à l'avenir. Par exemple:

- La quote-part des personnes se faisant verser leur capital à la retraite diminue en raison de la crise financière. Cela signifie que les assurés devant bientôt prendre leur retraite optent de plus en plus fréquemment pour le versement d'une rente. Pour la Fondation, cela s'est traduit en 2008 par des besoins de réserves supplémentaires de CHF 1'123'226 au sein des provisions techniques.
- Par ailleurs, la Fondation assistera à une augmentation du montant des rachats pour la conversion du capital en rentes réglementaires.
- Quelques rares institutions de prévoyance détenant leur propres titres accusent un découvert. Les mesures d'assainissement correspondantes doivent être mises en place, mais celles-ci entraînent pour toutes les parties impliquées un travail administratif et des frais supplémentaires.

Dans l'ensemble, REVOR Fondation communautaire 2^e pilier est très bien positionnée et n'est que peu touchée par la crise financière.

Durant l'exercice écoulé, de nombreux collaborateurs ont travaillé à des

- améliorations dans l'IT,
- améliorations au niveau des interfaces entre l'administration de la prévoyance et la comptabilité et à des
- améliorations dans le domaine organisationnel.

Nous leur en sommes très reconnaissants et leur adressons tous nos remerciements. Toutes ces améliorations ont finalement pour but de bien positionner sur le marché les prestations et les tarifs de prévoyance de REVOR Fondation communautaire 2^e pilier. Des comparaisons du marché (p. ex. article du Sonntagszeitung du 15 juin 2008) attestent de la réussite de REVOR Fondation communautaire 2^e pilier. Tant au niveau des frais d'administration que dans les primes de risque, la Fondation compte parmi les fournisseurs les plus avantageux de Suisse.

Grâce à ses activités de prospection du marché, REVOR Fondation communautaire 2^e pilier a pu de nouveau signer des contrats de collaboration avec de nouveaux partenaires de distribution, en dehors du périmètre des banques régionales. Au 31 décembre 2008, nous détenons des contrats de collaboration avec 42 (37 l'année précédente) courtiers / intermédiaires dans toute la Suisse. Pour REVOR Fondation communautaire 2^e pilier, les affaires émanant du milieu des courtiers / intermédiaires revêtent une importance croissante.

Bilan et compte d'exploitation

Bilan au 31 décembre 2008

en 1'000 CHF

31.12.2008

31.12.2007

Actifs

Placements	909'111	851'260
Liquidités et placements sur le marché monétaire	864'377	797'930
Créances	1'648	3'856
Placements chez l'employeur	863	759
Prêts et hypothèques	689	720
Titres	38'914	47'995
Participations et prêts Prias Holding SA	2'620	0
Compte de régularisation actifs	1'937	167
Total des actifs	911'048	851'427

Passifs

Dettes	2'087	4'334
Prestations de libre passage et rentes	114	75
Banques / Assurances	1'578	1'203
Autres dettes	395	3'056
Compte de régularisation passifs	9'936	10'100
Réserve de cotisations de l'employeur	22'346	19'455
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	21'983	19'142
Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation	363	313
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	851'285	784'662
Capital de prévoyance assurés actifs	837'639	772'153
Capital de prévoyance bénéficiaires de rente	270	274
Provisions techniques	13'376	12'235
Réserve pour fluctuation des valeurs	9'665	12'978
Capital de fondation, fonds libres (+)/découvert (-)	15'729	19'898
Fonds libres d'institutions de prévoyance	17'768	19'941
Découverts d'institutions de prévoyance	-2'039	-43
Fonds libres (+)/découvert (-) de la Fondation communautaire	0	0
Situation en début de période	0	0
Excédent des produits (+)/Excédent des charges (-)	0	0
Total des passifs	911'048	851'427

Compte d'exploitation 1^{er} janvier au 31 décembre 2008

en 1'000 CHF	2008	2007
Cotisations et versements ordinaires, autres cotisations et versements	86'336	78'408
Cotisations des salariés	34'144	32'018
Cotisations de l'employeur	36'005	33'780
Primes uniques et rachats	8'295	5'970
Apports en cas de reprise d'assurés	574	699
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	6'828	5'456
Subsides du fonds de garantie	490	485
Prestations d'entrée	90'910	63'038
Apports de libre passage	90'838	62'877
Paiements versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	72	161
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	177'246	141'446
Prestations réglementaires	-35'694	-32'678
Rentes de vieillesse	-7'669	-6'833
Rentes de survivant	-1'406	-1'359
Rentes d'invalidité	-5'504	-5'866
Autres prestations réglementaires	-37	-37
Prestations en capital à la retraite	-19'885	-17'532
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-1'193	-1'051
Prestations extra-réglementaires	-89	-90
Prestations de sortie	-80'187	-99'833
Prestations de libre passage en cas de sortie	-70'627	-92'444
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-5'999	-6'274
Autres versements en cas de dissolutions de caisses/sorties	-3'561	-1'115
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-115'970	-132'601
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-65'958	-18'779
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs	-44'388	3'967
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rente	4	12
Dissolution (+)/Constitution (-) de provisions techniques	-1'141	-2'875
Rémunération du capital épargne	-21'099	-17'783
Dissolution (+)/Constitution (-) de réserves de cotisations	-2'891	-3'137
Dissolution (+)/Constitution (-) de fonds libres d'institutions de prévoyance	1'561	995
Augmentation (+)/Constitution (-) de découverts d'institutions de prévoyance	1'996	42

en 1'000 CHF	2008	2007
Produits de prestations d'assurance	19'754	18'883
Prestations d'assurance	17'160	16'694
Parts aux bénéficiaires des assurances	2'594	2'189
Charges d'assurance	-34'794	-25'299
Primes d'assurance	-14'440	-13'749
Apports uniques aux assurances	-19'795	-11'034
Cotisations au fonds de garantie	-559	-516
Résultat net de l'activité d'assurance	-19'722	-16'350
Résultat net du placement de la fortune	14'587	18'646
Intérêts sur les comptes bancaires et les placements du marché monétaire	22'457	18'738
Intérêts moratoires sur les prestations de libre passage	-356	-294
Résultat net des créances	102	28
Intérêts sur placements chez l'employeur	-118	-112
Intérêts sur prêts et hypothèques	26	25
Intérêts et dividendes sur titres	805	840
Résultats nets des cours sur titres	-8'115	-261
Produits des participations et prêts Prias Holding SA	41	0
Frais d'administration de la fortune	-255	-318
Autres produits	5'116	3'424
Contributions aux frais d'administration	3'434	3'040
Produits résultant des prestations fournies	110	125
Produits divers	1'572	259
Autres frais	-68	-74
Frais d'administration	-3'839	-3'413
Frais d'administration	-3'734	-3'382
Frais de marketing et de publicité	-105	-31
Excédent des produits (+)/des charges avant constitution/dissolution de la réserve pour fluctuation des valeurs	-3'926	2'233
Dissolution (+)/Constitution (-) de la réserve pour fluctuation des valeurs	3'314	1'084
Excédent des produits (+)/Excédent des charges (-)	-612	3'317
Part institutions de prévoyance	-612	3'317
Part Fondation communautaire	0	0

Annexe aux comptes annuels

I Bases et organisation

Forme juridique et but

REVOR Fondation communautaire 2^e pilier est une fondation de droit privé. En vertu de l'acte de fondation, elle a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et des dispositions d'exécution LPP pour les employés et les employeurs des entreprises affiliées à la Fondation dont le siège ou l'établissement stable est en Suisse ainsi que pour leurs proches et leurs survivants par l'octroi de prestations en cas de vieillesse, de décès et d'invalidité. L'activité s'étend à l'ensemble du territoire suisse.

Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite auprès de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sous le numéro C1.0074. Elle verse les cotisations requises au fonds de garantie.

Indication des actes et des règlements

L'exécution de la prévoyance professionnelle et du placement de la fortune est définie dans des règlements. Il s'agit des documents et avenants suivants:

Document	Date	Valable dès le	Remarques
Acte de fondation	01.06.2007	01.06.2007	Approuvé par l'OFAS le 18.04.2007
Règlement d'organisation et d'administration	08.06.2005	01.05.2005	Approuvé par l'OFAS le 24.06.2005
Règlement de prévoyance «plans enveloppants»	05.09.2006	01.01.2007	Rapport OFAS le 17.01.2007
Règlement de prévoyance «plans surobligatoires»	05.09.2006	01.01.2007	Rapport OFAS le 17.01.2007
Règlement sur les placements en titres	11.11.2004	01.01.2005	Révision par le Conseil de fondation
Règlement sur la liquidation partielle	15.03.2006	01.01.2006	Approuvé et décrété par l'OFAS le 17.08.2006
Règlement sur les principes d'établissement du bilan et d'évaluation	15.03.2006	31.12.2005	Approuvé par l'OFAS le 18.07.2006

Organe de gestion paritaire/Droit de signature

Membres du Conseil de fondation	Représentation	Mandat	Droit de signature
Monsieur Emil Gafner	représ. patronal/vice-prés.	2005-2009	Collectif à deux
Monsieur Carl von Heeren	représ. patronal	2005-2009	aucun
Madame Irene Ludwig	représ. patronale	2007-2009	aucun
Monsieur Georg Dubach	représ. salariés/Président	2005-2009	Collectif à deux
Monsieur Michael Del Mese*	représ. salariés	2005-2009	aucun
Madame Karin Grütter	représ. salariés	2008-2009	aucun

Gérant d'administration

Monsieur Thomas Schneebeli

* Démission au 31.12.2008

Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Le mandat en tant qu'expert en matière de prévoyance professionnelle a été délivré à la société CCT Actuaries SA.

Le Conseil de fondation a désigné KPMG AG, Gümliigen-Berne, comme organe de révision pour l'année 2008.

REVOR Fondation communautaire est rattachée au niveau organisationnel à Entris Banking AG, ancienne RBA-Banque centrale et RBA-Service, afin que plusieurs fonctions centralisées puissent être regroupées.

L'autorité de surveillance de la Fondation est l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

Employeurs affiliés

	Effectif fin 2008	Effectif fin 2007	Changement 2008
Employeurs affiliés	1'343	1'339	4

II Membres actifs et bénéficiaires de rente

	Effectif fin 2008	Effectif fin 2007	Changement 2008
Assurés actifs	12'074	11'459	615
Plans de prévoyance			
Plans enveloppants (plans LPP et plans subobligatoires)	11'779	11'180	599
Plans subobligatoires	295	279	16
Bénéficiaires de rente			
Dont rentes de vieillesse	707	636	71
Dont rentes d'invalidité	561	583	-22
Dont autres rentes	520	533	-13

III Genre de réalisation du but

Explication du plan de prévoyance (des plans de prévoyance)

REWOR Fondation communautaire 2^e pilier a pour but l'exécution de la prévoyance professionnelle sur la base des normes en vigueur en Suisse. En vertu du règlement d'organisation et d'administration, les tâches et responsabilités sont réparties entre la Fondation d'une part et les institutions de prévoyance d'autre part.

Les commissions de prévoyance des institutions de prévoyance choisissent un plan d'assurance adéquat pour les personnes assurées. REWOR Fondation communautaire 2^e pilier assure au moins les prestations requises par la loi. Il est possible de convenir d'une solution plus étendue avec la commission de prévoyance. Un contrat d'assurance collective a été conclu avec la Mobilière, la Société Suisse d'Assurances sur la Vie, Nyon, pour couvrir les risques de longévité, de décès et d'invalidité.

Les rentes de vieillesse et de survivants en cours sur la base du contrat d'assurance collective avec la Rentenanstalt/SwissLife, Zurich, résilié au 31 décembre 2007 demeurent chez la Rentenanstalt/Swiss Life.

Financement, méthode de financement

Les plans de prévoyance de REWOR Fondation communautaire 2^e pilier reposent sur la primauté des cotisations. Les prestations pour l'assurance vieillesse dépendent de l'avoir épargné. En cas de décès et d'invalidité, les prestations applicables sont celles du plan de prévoyance de l'institution de prévoyance. Ces risques sont couverts par les contrats de réassurance ad hoc de REWOR Fondation communautaire 2^e pilier. La moitié au moins des cotisations est versée par l'employeur.

En règle générale, l'ensemble de la fortune est placé auprès d'une banque qui verse un taux d'intérêt à hauteur du taux fixé par le Conseil fédéral pour les fonds LPP, ce qui permet une rémunération adéquate des capitaux de prévoyance.

Les dispositions OPP2 entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2009 impliquent une dérogation aux limites dans les placements bancaires. Le Conseil de fondation édictera un règlement de placement correspondant avec des limites dérogeant à l'OPP2 (prudent man rule). Un placement individuel de la fortune en titres peut être décidé pour chaque institution de prévoyance dans le cadre des règlements du Conseil de fondation. En ce qui concerne les placements en titres, il convient d'observer pour chaque institution de prévoyance les dispositions de l'OPP2. A cet égard, la responsabilité propre des institutions de prévoyance est prise en compte au moyen d'une convention de couverture intégrale avec l'entreprise affiliée afin qu'il n'en résulte pas de financement croisé.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les principes de comptabilité, d'établissement du bilan et d'évaluation sont régis par le droit des obligations et par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ainsi que par d'autres dispositions.

Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Fondation en accord avec les principes de la Swiss GAAP RPC 26.

Principes comptables et d'évaluation

Saisie des opérations

Toutes les opérations sont saisies dans les livres selon le principe de la date de conclusion. Elles sont inscrites au bilan et évaluées selon les principes ci-après. Le bilan est généralement établi sur la base du principe brut. Les postes détaillés inscrits dans une position du bilan sont en principe évalués séparément (évaluation individuelle).

Monnaies étrangères

Les livres sont tenus en francs suisses. Les placements en monnaies étrangères sont évalués au cours de la banque qui gère les dépôts et inscrits dans les comptes annuels.

Liquidités, créances et engagements

Le bilan est établi à la valeur nominale. Des corrections individuelles peuvent être effectuées pour les risques identifiables conformément au principe de prudence. Les évaluations de créances sont fondées sur les appréciations correspondantes ainsi que sur les mesures appliquées pour la surveillance.

Titres

Les placements en titres sont inscrits au bilan à la valeur boursière, qui comprend la valeur de marché actuelle avec inclusion des intérêts courus et de l'éventuel revenu accumulé. La valeur boursière peut dépasser la valeur nominale des placements.

Comptes de régularisation

L'ensemble des éléments des charges et des produits sont régularisés dans le cadre du caractère significatif et de la continuité et inscrits comme comptes de régularisation actifs ou passifs.

Provisions non techniques

Une provision est constituée si un événement passé crée, au jour de clôture de l'exercice, une obligation probable justifiée dont le montant est incertain mais estimable. Des rectifications de valeurs ad hoc sont prises en compte sous ce poste pour les risques de pertes identifiables sur l'actif.

Capital de prévoyance

Le capital de prévoyance des assurés comprend les obligations financières nominales conformément au capital d'épargne versé et rémunéré.

Provisions techniques

Les réserves nécessaires sont constituées en accord avec le rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle. Dans son analyse, l'expert évalue les risques qui peuvent résulter de l'activité de prévoyance de la Fondation communautaire, en particulier la longévité, l'invalidité et autres exigences réglementaires.

Instruments financiers dérivés

La Fondation n'effectue généralement pas de placement dans des instruments financiers dérivés, à l'exception de quelques institutions de prévoyance qui proposent une solution individuelle sous forme de titres.

Modification des principes pour l'évaluation, la comptabilité et la présentation des comptes

Les principes d'établissement du bilan et d'évaluation n'ont pas subi de modification notable par rapport à l'année passée.

Pour des questions de lisibilité, les divers comptes du compte d'exploitation ont été réorganisés entre le poste Cotisations ordinaires et Autres produits. Les chiffres des années précédentes ont été adaptés en conséquence.

V Risques actuariels / Couverture des risques / Degré de couverture**Nature de la couverture des risques, réassurance**

La couverture des risques correspond au plan de prévoyance choisi par les institutions de prévoyance. Les risques actuariels de décès, de vieillesse et d'invalidité sont réassurés auprès de La Mobilière, Société Suisse d'Assurances sur la Vie.

Evolution et rémunération des avoirs de vieillesse dans le cadre du système de primauté des cotisations

en CHF	2008	2007
Capital de prévoyance des assurés actifs au début de l'année	772'153'132	758'337'086
Bonifications de vieillesse provenant des cotisations	55'337'466	50'598'706
Distribution de fonds libres des institutions de prévoyance (Bonus)	3'377'884	1'527'711
Bonifications complémentaires	0	-102
Libération du paiement des cotisations d'épargne	2'539'347	2'557'543
Versements de libre passage/versements uniques et sommes de rachat	99'133'176	68'829'037
Paiements versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	71'693	161'300
Prestations de libre passage en cas de sortie	-70'626'941	-92'441'822
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-5'999'365	-6'273'788
Départs à la retraite	-37'218'969	-26'679'680
Cas de décès	-2'225'452	-2'261'197
Correction technique	-870	15'249
Rémunération du capital de prévoyance des assurés*	21'098'657	17'783'089
Capital de prévoyance des assurés actifs à la fin de l'année	837'639'758	772'153'132

*Taux d'intérêt: 2008 à 2.75% / 2007 à 2.5%

Montant de l'avoir de vieillesse en vertu de la LPP

en CHF	2008	2007
Capital de prévoyance à la fin de l'année	837'639'758	772'153'132
Avoir de vieillesse LPP à la fin de l'année	579'321'283	536'067'062

Evolution du capital de couverture pour les bénéficiaires de rente*

en CHF	2008	2007
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente au début de l'année	274'418	286'410
Paiements de rentes	-32'340	-32'340
Constitution des capitaux de couverture des bénéficiaires de rente	27'916	20'348
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente à la fin de l'année	269'994	274'418

* Ancien effectif des bénéficiaires de rente non réassurés

Evolution des fonds libres des institutions de prévoyance

en CHF	2008	2007
Fonds libres des institutions de prévoyance au début de la période	19'941'679	17'620'039
Modification résultant des entrées/sorties des institutions de prévoyance	-171'006	506'745
Distribution des fonds libres aux assurés	-3'385'849	-1'543'317
Augmentation/réduction résultant des découverts	1'996'060	41'604
Excédent des produits (+)/Excédent des charges (-)	-612'444	3'316'608
Fonds libres des institutions de prévoyance à la fin de l'année	17'768'440	19'941'679

Résultat de la dernière expertise actuarielle
au 31 décembre 2007

Le rapport de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle a été établi pour la dernière fois par CCT Actuaries SA, Gland, pour les comptes annuels 2007. Ce rapport indique que la situation financière de la Fondation peut être qualifiée de bonne.

Les prestations de la Fondation peuvent être versées grâce à la réassurance au moyen de contrats d'assurance-risque et de provisions adéquates.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

en CHF	2008	2007
Capital de prévoyance assurés actifs	837'639'758	772'153'132
Capital de prévoyance bénéficiaires de rente	269'994	274'418
Provisions techniques	13'375'769	12'234'728
Provision pour excédent de rentes	3'921'245	3'457'660
Provision pour taux de conversion	4'029'124	3'369'483
Provision pour rente de veuve en expectative	54'000	54'000
Provision pour l'âge terme des femmes	467'000	467'000
Provision pour la compensation des primes	4'904'400	4'886'585
Total du capital de prévoyance et des provisions techniques	851'285'521	784'662'278

Bases techniques et autres hypothèses pertinentes
au plan actuariel

Les calculs actuariels pour les provisions techniques sont effectués à l'aide des bases techniques pour les caisses de pension CFA 2000 à un taux d'intérêt s'élevant désormais à 3.5% par an. La baisse de 4% à 3.5% du taux d'intérêt par rapport au dernier calcul technique a été effectuée sur recommandation de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, soucieux de tenir

compte des changements de la situation sur les marchés des placements.

Les bases actuarielles pour la réassurance des risques vieillesse, décès et invalidité sont fondées sur les bases techniques des réassureurs.

Réserves de cotisations des employeurs avec renonciation à l'utilisation

en CHF	2008	2007
Réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation	21'983'633	19'142'054
Réserve de cotisations de l'employeur avec renonciation à l'utilisation	362'760	312'760
Total de la réserve de cotisations de l'employeur	22'346'393	19'454'814

Degré de couverture en vertu de l'art. 44 OPP2

	2008	2007
Degré de couverture selon l'expertise actuarielle		104.2%
Degré de couverture en vertu du calcul actualisé	103.0%	

VI Explications sur le placement de la fortune et son résultat net

Organisation de l'activité de placement, règlement sur les placements

Le Conseil de fondation fixe, dans un règlement, les conditions du placement individuel de la fortune des institutions de prévoyance en titres. La fortune est généralement placée dans le cadre de mandats de gestion de fortune confiés à des banques ou, de manière indirecte, dans des fondations de placement qui répondent aux exigences de l'OPP2. Sur la base de la capacité à prendre des risques des différentes institutions de prévoyance, la commission de prévoyance a le choix, pour l'Asset-Allocation, entre trois modèles de portefeuille avec une part d'actions située entre 20% et 50%.

Explication sur la réserve pour fluctuation des valeurs

Les placements sont affectés sur la base des risques inhérents à chacun d'eux. Les taux de risque varient entre 0.7% et maximum 20% selon la catégorie. Les risques de change pour les placements en titres sont couverts par une réserve maximale pour fluctuation des valeurs de 20%. Chaque institution de prévoyance peut décider de sa stratégie de placement resp. de la répartition des fonds. Le risque restant des autres actifs est pris en compte au moyen d'une réserve pour fluctuation des valeurs de 0.7% au maximum de la somme inscrite au bilan.

Objectif et calcul de la réserve pour fluctuation des valeurs

en CHF	Effectif fin 2008	Effectif fin 2007
Total des titres	38'913'847	47'995'076
Total des actifs	911'048'493	851'427'028
Réserves pour fluctuation des valeurs des institutions de prévoyance	2'952'342	5'153'765
Réserves de la Fondation communautaire pour fluctuation des valeurs des titres	1'886'267	1'886'267
Réserves de la Fondation communautaire pour fluctuation des valeurs des actifs	4'826'065	5'937'904
Total des réserves pour fluctuation des valeurs en vertu du bilan	9'664'674	12'977'936
Objectif de la réserve pour fluctuation des valeurs en % des titres	20.00%	20.00%
Objectif de la réserve pour fluctuation des valeurs en % des actifs	0.70%	0.70%
Réserve comptabilisée pour fluctuation des valeurs en % des titres	12.43%	14.67%
Réserve comptabilisée pour fluctuation des valeurs en % des actifs	0.53%	0.70%

Présentation de la fortune par catégorie de placements

en CHF	Structure en % fin 2008	Effectif fin 2008	Structure en % fin 2007	Effectif fin 2007
Liquidités et placements sur le marché monétaire	94.9%	864'377'030	93.7%	797'929'725
Créances	0.2%	1'648'388	0.5%	3'856'542
Placements chez l'employeur	0.1%	863'412	0.1%	758'614
Prêts et hypothèques	0.1%	688'500	0.1%	720'000
Titres				
Placements en obligations	1.7%	15'646'074	2.1%	18'097'452
Fondations de placements en obligations	0.2%	2'058'434	0.2%	2'100'797
Placements en actions	0.4%	3'622'862	0.7%	5'835'564
Fondations de placements en actions	1.8%	16'434'964	2.4%	20'720'528
Fondations de placements immobiliers	0.2%	1'151'513	0.2%	1'240'735
Total des titres	4.3%	38'913'847	5.6%	47'995'076
Participations et prêts Prias Holding SA	0.3%	2'620'000	0.0%	0
Compte de régularisation actifs	0.1%	1'937'316	0.0%	167'071
Total des actifs	100.0%	911'048'493	100.0%	851'427'028

Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

en CHF	Effectif fin 2008	Effectif fin 2007
Valeur marchande des placements structurés à caractère dérivé	322'578	1'142'174

Explication du résultat net du placement de la fortune

en CHF	Rendement du Ø capital* 2008	Ø capital* 2008	Rendement du Ø capital* 2007	Ø capital* 2007
Liquidités et placements sur le marché monétaire	2.70%	831'153'378	2.41%	776'501'119
Titres et participations	-16.81%	44'764'462	0.58%	45'050'265
Total des actifs	1.71%	881'237'761	2.23%	849'849'481

* Le capital moyen se calcule comme suit: (capital de l'année précédente + capital à la fin de l'année)/2

Explication des placements chez l'employeur et de la réserve de cotisations de l'employeur

en CHF	Effectif fin 2008	Effectif fin 2007
Compte courant cotisations des institutions de prévoyance	863'412	758'614
Total des placements chez l'employeur	863'412	758'614

en CHF	2008	2007
Réserve de cotisations de l'employeur au début de l'année	19'454'814	16'317'983
Versements	4'197'046	3'973'344
Reprise d'institutions de prévoyance	2'630'626	1'482'193
Utilisation pour le paiement des cotisations	-1'593'851	-1'811'667
Remise à d'autres institutions de prévoyance	-2'807'334	-907'054
Rémunération de la réserve de cotisations de l'employeur*	465'092	400'015
Réserve de cotisations de l'employeur à la fin de l'année	22'346'393	19'454'814

* La rémunération de la réserve de cotisations de l'employeur sans renonciation à l'utilisation dépend de la performance réalisée et s'élève au maximum au taux d'intérêt LPP.

VII Explication d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

en CHF	2008	2007
Composition compte de régularisation actifs		
Prestations de sortie payées, non traitées au plan technique	0	454
Autres actifs transitoires	1'937'316	166'617
Total compte de régularisation actifs	1'937'316	167'071
Composition compte de régularisation passifs		
Prestations d'entrée payées, non traitées au plan technique	8'572'617	8'244'478
Libération des cotisations d'épargne payées, non traitées au plan technique	565'155	470'992
Autres passifs transitoires	798'429	1'384'314
Total compte de régularisation passifs	9'936'201	10'099'784

Participation aux excédents des contrats d'assurance

Durant l'année sous revue, la Mobilière nous a versé la participation légale aux excédents (legal quote) pour l'année d'assurance 2007 à hauteur de CHF 2'593'927.05.

CHF 2'457'603.50 ont été crédités sur les fonds libres des institutions de prévoyance encore existantes, de manière proportionnelle à la prime de risque versée en 2007. La répartition au sein des institutions de prévoyance est effectuée chaque année sur décision de la commission de prévoyance.

VIII Prescriptions de l'autorité de surveillance

Il n'existe actuellement pas de prescriptions particulières de l'autorité de surveillance. Il a été pris connaissance des comptes annuels pour 2007 conformément à la lettre du 19 décembre 2008.

REWOR Fondation communautaire 2^e pilier confirme qu'elle n'a mandaté aucun gestionnaire de fortune indépendant pour l'exercice 2008 et qu'elle n'a pas non plus reçu d'indemnité. En référence à son rapport 2006 du 7 janvier 2008, l'OFAS a chargé le Conseil de fondation de contrôler la légitimité des rétrocessions des 10 dernières années.

Le Conseil de fondation a discuté de ce mandat lors de la séance du 11 mars 2008. Dans l'intervalle, le Conseil de fondation a été informé par le responsable du mandat de gestion de fortune qu'aucune rétrocession n'avait été effectuée au cours des 10 dernières années.

Pour être couvert à l'avenir, le Conseil de fondation a renégocié le mandat de gestion de fortune au 7 janvier 2009 et a conclu un nouveau contrat.

IX Autres informations relatives à la situation financière

Découvert/Explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

12 institutions de prévoyance présentant un découvert d'un montant de CHF 2'039'385 sont affiliées à REVOR Fondation communautaire 2^e pilier.

Ces institutions de prévoyance sont tenues de prendre des mesures d'assainissement. Les mesures convenues avec la Fondation

communautaire comprennent des cotisations d'assainissement, des renoncements à l'utilisation des réserves de cotisations des employeurs et des réductions des rémunérations minimums en intérêts.

Explication sur les institutions de prévoyance présentant un découvert

	Effectif fin 2008	Effectif fin 2007
Nombre d'institutions de prévoyance présentant un découvert	12	13
dont, avec un degré de couverture de 90 à 99%	10	13
dont, avec un degré de couverture de moins de 90%	2	0
Montant total du découvert des institutions de prévoyance	2'039'385	43'325
Réserves de cotisations des employeurs avec renoncement à l'utilisation	362'760	312'760
dont montant sollicité pour les découverts	312'760	210'740

Renoncement de l'employeur à l'utilisation de sa réserve de cotisations

Les réserves de cotisations de l'employeur avec renoncement à l'utilisation sont indiquées au chapitre V. Elles servent à garantir les découverts et à couvrir la capacité à prendre des risques. Le montant sollicité pour les découverts figure dans le tableau ci-dessus.

Liquidations partielles

Très peu de sorties d'institutions de prévoyance ont été enregistrées au 31 décembre 2008.

En vertu de l'art. A 2.2 du règlement sur la liquidation partielle, ces sorties ne constituent pas la condition requise pour une liquidation partielle.

Actions judiciaires en cours

REVOR Fondation communautaire 2^e pilier est engagée dans des procédures judiciaires. Il s'agit de demandes relatives à l'activité de prévoyance. Les risques découlant des actions judiciaires en cours sont couverts avec les réassurances actuelles. REVOR Fondation communautaire 2^e pilier n'a donc aucun risque resp. aucun engagement financier à craindre dans le cadre des procédures en cours.

X Evénements postérieurs au jour de clôture de l'exercice

Aucun événement qui pourrait avoir une influence négative sur la situation patrimoniale et financière et sur le rendement de 2008 ne s'est produit entre la date du bilan et l'impression du présent rapport.

Rapport de l'organe de contrôle



KPMG SA
Audit

Hofgut
CH-3073 Gümliigen-Berne

Case postale
CH-3000 Berne 15

Téléphone +41 31 384 76 00
Téléfax +41 31 384 76 47
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil de fondation de

REVOR fondation communautaire 2^e pilier, Muri bei Bern

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe pages 9 à 20), de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse de REVOR fondation communautaire 2^e pilier pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que des comptes de vieillesse incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations ainsi que les prescriptions relatives à la loyauté dans la gestion de fortune sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Martin Hirsiger
Expert-réviseur agréé

Stefan Büchler
Expert-réviseur agréé

Gümliigen-Berne, le 24 avril 2009

Organes

Conseil de fondation

Georg Dubach, Président
Responsable bancassurance, Clientis Triba Partner Bank, Triengen

Emil Gafner, vice-président
Directeur de la Clientis Bank Leerau, Kirchleerau

Irene Ludwig
Gérante de Buchstaben SA, Fraubrunnen

Carl von Heeren
Directeur d'Ireca SA, Reinach

Michael Del Mese
Administrateur financier, commune de Boniswil

Karin Grütter
Gestion de projets, marketing,
Inter-Translations SA, Berne

Gérance

Thomas Schneeбели

Cadres

Peter Oppliger
Ernst Gossenbacher
Edwald Stampfli
Beat Lüthi
Bruno Gruber
Stefan Heiniger

Organe de révision

KPMG AG, Gümligen-Berne

Domicile

REVOR Fondation communautaire 2^e pilier
Mattenstrasse 8
3073 Gümligen
Téléphone 031 359 79 77
Téléfax 031 359 79 78
E-mail: revor@primanet.ch
Internet: www.revor.ch

Adresse postale

REVOR Fondation communautaire 2^e pilier
Case postale 5365
3001 Berne

